



Distr. générale
28 octobre 2019

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-septième session

Segment ministériel

Durban (Afrique du Sud), 14 et 15 novembre 2019

Ordre du jour provisoire annoté

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (la « Conférence ») tient ses sessions ordinaires une fois tous les deux ou trois ans. L'offre du Gouvernement sud-africain d'accueillir la dix-septième session a été acceptée par la Conférence à sa seizième session, tenue à Libreville du 12 au 16 juin 2017.
2. Suite à cette offre, il a été convenu que la dix-septième session se tiendrait à Durban (Afrique du Sud) du 11 au 15 novembre 2019. La session comportera une réunion d'experts, du 11 au 13 novembre, et un segment ministériel les 14 et 15 novembre.
3. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire du segment ministériel de la dix-septième session, qui figure dans le document AMCEN/17/1. Le Bureau a également approuvé le thème de la session, à savoir « Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique ».
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la dix-septième session (AMCEN/17/INF/1). Une liste complète des documents établis en prévision de la session figure dans l'annexe I du présent document.

II. Objectifs et aperçu général de la dix-septième session

5. La dix-septième session vise principalement à permettre aux ministres africains de l'environnement de débattre des stratégies, des plans et des mesures devant être adoptées pour mettre en œuvre les politiques nationales et les cadres régionaux et mondiaux en vue de parvenir à la durabilité environnementale et à la prospérité sur tout le continent. Les débats de la dix-septième session s'appuieront sur les principaux travaux menés de la Conférence à sa septième session extraordinaire et à sa seizième session ordinaire sur la mise en œuvre des politiques environnementales et l'investissement dans des solutions environnementales innovantes afin d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
6. À cette fin, les ministres participeront à des dialogues ministériels sur les politiques concernant la promotion d'une économie circulaire en Afrique ; le rôle des ministres et décideurs africains en ce qui concerne les incidences sur les politiques et les possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique ; la promotion de l'économie de la biodiversité et de la comptabilisation du capital naturel en Afrique ; et la promotion de l'économie bleue et océanique en Afrique.
7. Parmi les autres questions qui seront abordées à la dix-septième session figurent les préparatifs de la vingt-cinquième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit à Madrid du 2 au 13 décembre 2019 ; les questions afférentes à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; et les résultats des grandes réunions sur l'environnement. Les ministres aborderont également des questions liées à la Conférence, en particulier les contributions des

États membres à son fonds d'affectation spéciale, la collaboration avec d'autres secteurs et l'application des décisions adoptées lors des sessions précédentes de la Conférence.

8. En outre, le groupe d'experts saisira les ministres de plusieurs autres questions. Les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur ces questions et à parvenir à un accord.

9. Enfin, il est prévu que les ministres adoptent une déclaration, des décisions et des messages clefs reflétant les débats menés au titre des divers points inscrits à l'ordre du jour.

III. Points de l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture du segment ministériel

10. Le représentant du Président sortant de la Conférence, à savoir le Ministre gabonais des forêts, de la mer et de l'environnement chargé du Plan climat, présidera l'ouverture de la réunion, et le représentant de la Vice-Présidente de la Conférence, à savoir la Ministre sud-africaine de l'environnement, des forêts et des pêches, fera office de Rapporteur.

11. Le Président sortant de la Conférence présentera les membres sortants du Bureau. Il demandera ensuite aux participants prenant la parole pendant la séance d'ouverture, dont la Directrice exécutive du PNUE et la Commissaire de l'Union africaine en charge de l'économie rurale et de l'agriculture, de prononcer leur allocution.

12. Le Président invitera un dignitaire sud-africain à procéder à l'ouverture officielle du segment ministériel. Puis, la réunion reprendra et d'autres orateurs auront l'occasion de présenter de brèves observations.

13. Un programme détaillé de la séance d'ouverture sera rédigé en consultation avec le pays hôte et distribué avant l'ouverture de la réunion. Les représentants devraient s'asseoir avant 8 h 45.

Point 2

Questions d'organisation

a) Élection du Bureau

14. Le Président sortant de la Conférence présentera les conclusions des consultations sous-régionales organisées en vue de pourvoir les sièges vacants au sein du Bureau selon la procédure prévue par les statuts de la Conférence et prononcera sa dernière allocution en qualité de Président.

15. Le Président sortant invitera la nouvelle Présidente à prendre place sur l'estrade et à prononcer son discours inaugural, après quoi la passation officielle de la présidence de la Conférence du Gabon à l'Afrique du Sud aura lieu.

b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

16. La Présidente de la Conférence présentera l'ordre du jour provisoire (AMCEN/17/1).

17. La Présidente présentera le projet de programme de travail figurant dans l'annexe II du présent document et appellera l'attention des représentants sur la liste des documents établis pour le segment ministériel, qui figure dans l'annexe I.

Point 3

Lancement du *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial pour la jeunesse : l'Afrique*

18. Le *Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial pour l'Afrique* sera lancé à la dix-septième session de la Conférence, immédiatement après la clôture de la cérémonie d'ouverture. Cette publication a été établie après que les ministres ont demandé, lors de la seizième session de la Conférence, que soit élaboré à l'intention de la jeunesse africaine un rapport sur l'avenir de l'environnement destiné à orienter l'élaboration stratégique de mesures en direction de la jeunesse en faveur du développement durable.

19. Cette publication repose sur les informations scientifiques présentées dans la sixième édition de *L'avenir de l'environnement mondial - Évaluation régionale pour l'Afrique* et dévoile comment les emplois verts peuvent aider à lutter contre le chômage des jeunes en Afrique.

Point 4

Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts

20. Le Président du groupe d'experts (Gabon) présentera le rapport de la réunion de ce groupe, qui comprendra un résumé des travaux et ses principaux messages, des projets de décision et un projet de déclaration. La Conférence souhaitera peut-être prendre note du rapport et examiner les principaux messages, les projets de décision et le projet de déclaration au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

21. L'Agence de développement de l'Union africaine (anciennement appelée Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) fera ensuite un bref exposé sur une plateforme géospatiale pour la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement.

Point 5

Dialogues ministériels sur les politiques dans le cadre du thème de la dix-septième session, « Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique »

22. Les dialogues ministériels sur les politiques porteront essentiellement sur la promotion de l'économie circulaire en Afrique ; le rôle des ministres et des responsables politiques africains en ce qui concerne les incidences sur les politiques et les possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique ; la promotion de l'économie de la biodiversité et de la comptabilisation du capital naturel en Afrique ; et la promotion de l'économie bleue et océanique en Afrique.

23. Les dialogues seront organisés de telle sorte que les ministres chargés de l'environnement, des finances, de la planification économique et de l'industrie cherchent ensemble des solutions communes aux lacunes en matière de politiques qui exigent des mesures concrètes. Tous les dialogues en plénière se dérouleront sous la direction d'un facilitateur. La Présidente de la Conférence prononcera une allocution d'ouverture, après quoi les intervenants de chaque séance prendront la parole.

a) Promouvoir l'économie circulaire en Afrique

24. La notion d'économie circulaire est devenue de plus en plus pertinente dans le monde ces dernières années. L'économie circulaire permet de promouvoir une utilisation plus rationnelle des ressources et d'ajouter de la valeur à la transformation des ressources naturelles de l'Afrique.

25. Les ministres des secteurs de l'industrie, des finances, de la planification et du développement économique devraient examiner les principales possibilités d'action susceptibles de favoriser la création d'environnements favorables et de promouvoir la généralisation des pratiques d'économie circulaire dans la région. De brefs exposés liminaires seront faits par les intervenants, à la suite de quoi se tiendra un débat interactif. Le secrétariat a établi une note de synthèse à ce sujet (AMCEN/17/4).

b) Incidences sur les politiques et possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique : le rôle des ministres et des responsables politiques africains

26. Depuis l'adoption de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2015, les pays d'Afrique ont réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national. Malgré les progrès accomplis, il reste difficile de mettre en place des politiques propices à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

27. Le dialogue donne aux ministres l'occasion d'engager un débat constructif et de se mettre au fait des incidences en matière de politiques et de financement ainsi que des moyens de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Les informations relatives à ce point de l'ordre du jour sont présentées dans le document AMCEN/17/7.

c) Promouvoir l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel en Afrique

28. L'extraordinaire richesse dont l'Afrique jouit en termes de biodiversité et de services écosystémiques et son abondance de savoirs autochtones et locaux constituent un atout stratégique pour le développement durable dans la région. Les données sur la valeur réelle des contributions de la biodiversité au bien-être humain en Afrique font défaut et ces contributions ne sont donc pas suffisamment prises en compte dans les processus décisionnels. Pour plaider en faveur de l'économie de la biodiversité, il importe de quantifier la contribution de la nature au produit intérieur brut.

29. Le dialogue devrait permettre aux ministres d'élaborer des messages clés sur la manière dont les pays d'Afrique peuvent créer un environnement propice à la conduite des affaires compte tenu des chaînes de valeur liées à la diversité biologique, afin de favoriser le développement coordonné de l'économie de la biodiversité. Les informations relatives à ce point de l'ordre du jour sont présentées dans le document AMCEN/17/5.

d) Promouvoir l'économie bleue et océanique en Afrique

30. Une économie bleue et océanique durable cherche à promouvoir la croissance économique, la production et la consommation responsables, l'inclusion sociale et la préservation ou l'amélioration des moyens de subsistance et de la durabilité environnementale des zones aquatiques, marines et côtières. Dans les trois quarts du continent, l'économie bleue et océanique est primordiale et, si elle est bien utilisée, peut devenir le principal moteur de la croissance économique. Bien que l'on sache que les océans d'Afrique sont l'une des ressources environnementales les plus riches du monde, leur importance en tant que source de revenus pour orienter la croissance des économies des pays d'Afrique reste sous-estimée.

31. Les ministres africains et d'autres hauts responsables auront l'occasion de prendre part à des discussions approfondies sur les possibilités offertes par l'économie bleue et de s'entendre sur les mesures à prendre pour stimuler sa croissance en Afrique. Le secrétariat a établi une note de synthèse à ce sujet (AMCEN/17/6).

Point 6**Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

32. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale et les intérêts qu'elles génèrent sont en recul, ce qui rend la situation intenable dans la mesure où il sera peut-être difficile de convoquer les futures sessions de la Conférence si la tendance actuelle se poursuit. Le Bureau a souligné qu'il importait que tous les États membres apportent leurs contributions pour démontrer l'adhésion et l'engagement de la région.

33. Il faut prendre d'urgence des mesures et des engagements pour assurer des contributions régulières et suffisantes au Fonds d'affectation spéciale. Les ministres seront appelés à procéder à une analyse critique et à formuler de nouvelles orientations sur les moyens à mettre en œuvre pour que les États membres honorent leurs obligations. Il devrait être demandé aux États Membres ayant d'importants arriérés de contributions annuelles au Fonds d'affectation spéciale de faire savoir officiellement comment ils entendent régler leurs arriérés et maintenir leurs contributions.

34. Un représentant du secrétariat présentera un rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale général, qui figure dans le document AMCEN/17/8.

Point 7**Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages**

35. La Présidente de la Conférence présentera le projet de déclaration, les décisions et les principaux messages approuvés au cours d'une séance à huis clos à laquelle seuls les États membres et institutions régionales d'Afrique seront invités à participer.

36. Un représentant du secrétariat passera en revue le projet de déclaration, les projets de décision et les principaux messages avec les ministres et recueillera leurs observations et contributions avant leur adoption.

Point 8**Lieu et date de la dix-huitième session**

37. La dix-huitième session de la Conférence sera accueillie par un État membre d'Afrique de l'Ouest. Pour assurer la meilleure planification possible, le secrétariat a proposé que la date et le lieu de la dix-huitième session soient approuvés sous forme de décision. Si aucun pays n'offre d'accueillir la session, la Présidente proposera que la dix-huitième session se tienne au siège du PNUE à Nairobi, qui abrite le secrétariat de la Conférence.

Point 9**Adoption du rapport du segment ministériel**

38. Un représentant du secrétariat présentera le projet de rapport du segment ministériel pour adoption par la Conférence, étant entendu que le secrétariat établira la version définitive du rapport après la réunion.

Point 10**Questions diverses**

39. Les autres questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l'ordre du jour seront examinées.

40. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d'un document d'information à distribuer au cours de la session. Tout projet de décision soumis par les gouvernements devra également être communiqué par écrit.

Point 11**Clôture de la réunion**

41. À l'issue des échanges de politesse d'usage, la Présidente prononcera la clôture officielle de la réunion.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Document</i>
Documents de travail	
AMCEN/17/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/17/EGM/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/17/EGM/3	Rapport du secrétariat (2017–2019)
AMCEN/17/EGM/5	Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue
AMCEN/17/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/17/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/17/3	Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique : contribution de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/17/4	Promouvoir l'économie circulaire en Afrique
AMCEN/17/5	Économie de la biodiversité et comptabilisation du capital naturel en Afrique
AMCEN/17/6	Promouvoir l'économie bleue et océanique durable en Afrique
AMCEN/17/7	Incidences politiques et possibilités de financement de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national : le rôle des décideurs africains
AMCEN/17/8	État du Fonds d'affectation spéciale général de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Documents d'information	
AMCEN/16/INF/1	Note d'information concernant la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/17/INF/2	Bureaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : 1985–2019
Documents de référence	
AMCEN/16/8	Rapport du segment ministériel de la seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS.VII/2	Rapport du segment ministériel de la septième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/17/REF/1	Note d'information sur les quatrième et cinquième sessions de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement
AMCEN/17/REF/2	Exposé sur les questions touchant la science, la recherche et l'observation par la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie
AMCEN/17/REF/3	Note de synthèse sur la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo)
AMCEN/17/REF/4	Note de synthèse sur l'air pur, la santé, l'environnement et le climat
	L'économie bleue en Afrique : Guide pratique
K1803173	Rapport de la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement sur les travaux de sa première réunion

UNEP/BC/COP.2/11

Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique sur les travaux de sa deuxième réunion

Annexe II

Programme de travail du segment ministériel (14 et 15 novembre 2019)

Jeudi 14 novembre 2019

<i>Horaire</i>	<i>Description</i>
Séance d'ouverture	
8 h 45-10 heures	Cérémonie d'ouverture
10 heures – 10 h 15	Séance photo et départ de l'invité d'honneur
10 h 15 – 10 h 45	Autres conférenciers invités
10 h 45-10 h 55	Lancement du Rapport sur <i>L'avenir de l'environnement mondial pour la jeunesse : l'Afrique</i>
10 h 55-11 h 5	a) Élection du Bureau
11 h 5 – 11 h 10	b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
11 h 10-11 h 30	Point 4 Examen du rapport sur les travaux de la réunion du groupe d'experts et exposé sur la plateforme géospatiale pour la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement
Dialogues ministériels sur les politiques	
11 h 30 – 13 heures	Point 5 a) Promouvoir l'économie circulaire en Afrique
13 heures – 15 heures Pause déjeuner	
15 heures – 16 h 30	Point 5 b) Incidences sur les politiques et possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique : le rôle des ministres et des responsables politiques africains
16 h 30 -18 heures	Point 5 c) Promouvoir l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel en Afrique
18 h 30	Réception - dîner officiel offert par le Gouvernement sud-africain

Vendredi 15 novembre 2019

<i>Horaire</i>	<i>Description</i>
7 heures – 9 heures	Petit-déjeuner de travail Union européenne – Afrique
9 h 30-11 heures	Point 5 d) Promouvoir l'économie bleue et océanique en Afrique
11 heures – midi	Point 6 Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Midi – 13 heures	Point 7 Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages (séance à huis clos)
13 heures – 15 heures Pause déjeuner	
15 heures – 16 h 30	Point 7 (suite) Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages (séance à huis clos)
Séance de clôture	
16 h 30 – 17 heures	Point 8 Lieu et date de la dix-huitième session

17 heures – 17 h 30	Point 9 Adoption du rapport du segment ministériel
17 h 30 -18 heures	Point 10 Questions diverses
18 heures	Point 11 Clôture de la session
19 heures – 21 h 30	Dîner de travail du Réseau africain des femmes ministres et leaders chargées de l'environnement
